

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
28/06/2012

Dossier complet le :
28/06/2012

N° d'enregistrement :
F-042-12-C-0007

1. Intitulé du projet

Réduction des nuisances sonores de l'A35 dans l'agglomération de Strasbourg,
à hauteur des secteurs Montagne Verte et Porte de Schirmeck

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° b)	Protections sonores ne modifiant pas la capacité de l'infrastructure routière

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

- Aménagement d'un écran acoustique de 420 mètres de long et 5 mètres de hauteur côté ouest de l'A35 (secteur Montagne Verte)
- Aménagement d'un écran acoustique de 530 mètres de long et 5 mètres de hauteur côté est de l'A35 (secteur Porte de Schirmeck), complété de deux écrans de 5 mètres de hauteur et de longueurs 80m et 65m

4.2 Objectifs du projet

Contexte de résorption des Points Noirs Bruit le long de l'A35 dans la traversée de Strasbourg. L'objectif est de ramener les niveaux sonores sous les seuils de 65 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit par le biais d'un traitement du bruit à la source (complété par des protections en façades pour les étages les plus élevés). Entre 200 et 300 logements sont concernés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Secteur Montagne Verte : les travaux consistent à remplacer un écran existant de 2,5m de hauteur, le long de la bretelle de sortie d'A35 vers la RN4, franchissant l'Ill (cours d'eau), puis à prolonger cet écran au nord. Les travaux pourront être réalisés depuis une piste cyclable et l'ouvrage piéton/cycle, à l'arrière de la glissière béton. L'emprise des travaux nécessitera une réduction de capacité de la bretelle concernée, puis la fermeture d'une bretelle d'insertion. La durée des travaux est estimée à 6 mois.

Secteur Porte de Schirmeck : les écrans sont à créer et ne remplacent pas d'ouvrage existant. Les travaux s'effectueront en plusieurs phases permettant d'échelonner les fermetures de bretelles ou réductions de capacité nécessaires au dégagement de l'emprise des travaux. La durée des travaux est estimée à 10 mois.

L'ensemble des travaux pour les deux secteurs s'effectue sous circulation, avec dispositifs de signalisation provisoire lourde. Le phasage est établi en étroite concertation avec les services d'exploitation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation :

Une fois réalisés, les écrans antibruit n'induiront aucune diminution de la capacité de l'autoroute A35, ni réduction des largeurs de bandes d'arrêt d'urgence ou bandes dérasées de droite.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration de Projet (si étude d'impact demandée)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de Projet (si étude d'impact demandée)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Linéaire écran Montagne Verte	420m
Linéaire écrans Porte de Schirmeck	675m
Hauteur écrans	5m

4.6 Localisation du projet

Adresse

Autoroute A35

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7° 43' 33" _ Lat. 48° 34' 41" _

Point d'arrivée : Long. 7° 43' 45" _ Lat. 48° 34' 19" _

Communes traversées :

STRASBOURG

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Infrastructure routière, espace boisé classé, zone bâtie

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de Strasbourg approuvé le 18 décembre 1992

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral du 6 février 2012
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT du port aux pétroles
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prescrit (2 mars 2009 et 6 février 2012)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC « secteur alluvial Rhin-Rhied-Bruche » : 2,8 km ZPS de la « vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim » : 4,4 km ZPS de la « vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg » : 4,4 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Château d'eau (rue de Koenigshoffen, monument inscrit mais non classé) : 180m mais invisible depuis le projet (masqué par un espace boisé)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entre 5 000 et 10 000 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Habitat favorable au Lézard des Murailles (A35 est) Défrichement d'une surface modérée d'un espace boisé classé (3 à 5 ares), à faire hors des périodes de reproduction des oiseaux. Phase de réalisation : travaux en surplomb d'un cours d'eau (ouvrage sur l'Ill) nécessitant une vigilance quant à l'étanchéité des coffrages en phase de réalisation (durée estimée : 2-3 mois)
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bande d'espace boisé classé à défricher : entre 3 et 5 ares

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dispositif de protection contre les nuisances sonores générées par l'autoroute A35. Objectif de résorption des Points Noirs Bruit (entre 250 et 300 logements concernés).	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase de réalisation : travaux en surplomb d'un cours d'eau (ouvrage sur l'Ill) nécessitant une vigilance quant à l'étanchéité des coffrages en phase de réalisation (durée estimée : 2-3 mois)	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact ne nous paraît pas nécessaire : le projet est contenu dans les emprises d'une infrastructure routière supportant un trafic très élevé, et traversant une zone fortement urbanisée. Des recensements faune / flore ont été conduits spécifiquement dans le cadre du projet et n'ont révélé aucune espèce sensible sur la zone d'étude.

Les caractéristiques architecturales de la zone sont hétérogènes et d'un intérêt limité.

L'espace boisé classé n'est défriché que sur une faible surface qui ne devrait pas porter atteinte à ses bénéfices pour la population et pour le milieu naturel.

Cet espace boisé crée en outre une barrière visuelle entre le projet et le seul monument historique recensé à proximité (inscrit mais non classé). L'ABF a été consultée et a confirmée l'absence d'impact du projet (cf. annexe). Le défrichement envisagé n'est pas susceptible de diminuer cet effet de barrière visuelle.

Intrinsèquement, le projet est de nature à apporter un effet positif sur l'environnement, en atténuant les nuisances sonores pour la population riveraine. De surcroît, un dispositif antipollution est envisagé pour piéger les polluants émis par la circulation routière et améliorer la qualité de l'air des populations exposées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Courriel de l'ABF du 16 avril 2012 en réponse à une demande d'avis sur l'étude préalable

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

STRASBOURG

le,

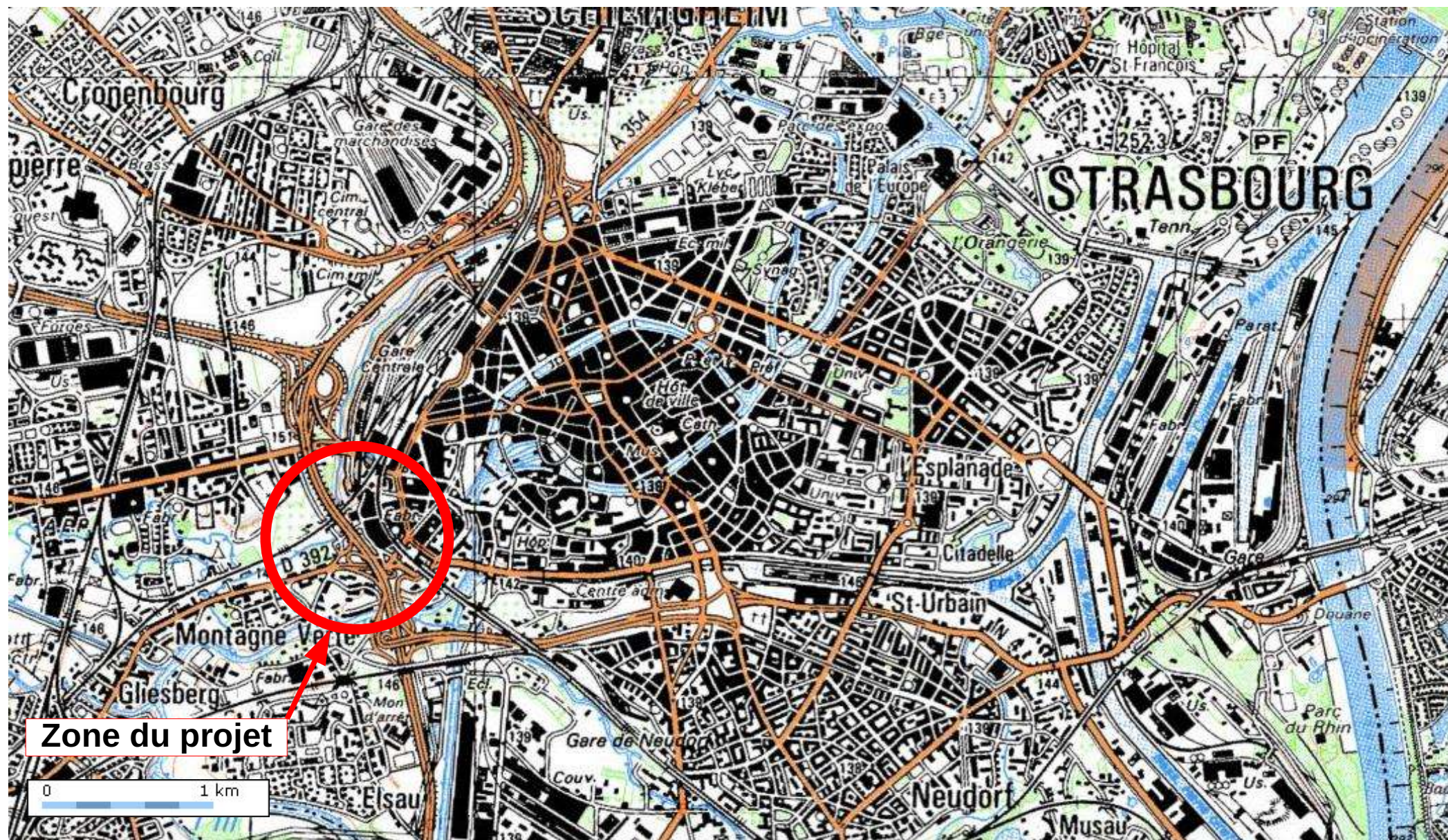
22 juin 2012

Signature

Le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de l'Alsace,

Marc Hoeltzel

A35 – réduction des nuisances sonores – secteur Montagne Verte – DREAL Alsace
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact – cerfa n°14734*01
Annexe 1 : plan de situation n°1



Échelle : 1 : 32000

Longitude : 07° 45' 21.8" E / Latitude : 48° 34' 55.0" N



Planche 1

Planche 2

**A35 – Réduction des nuisances sonores
Secteur Montagne Verte**

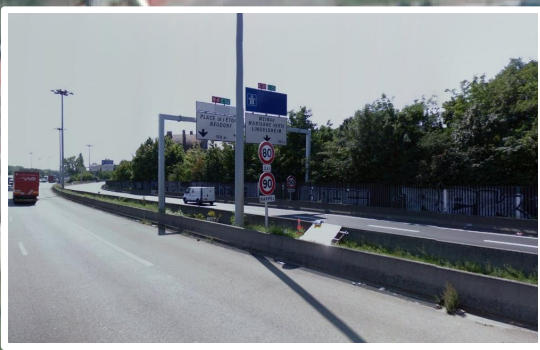
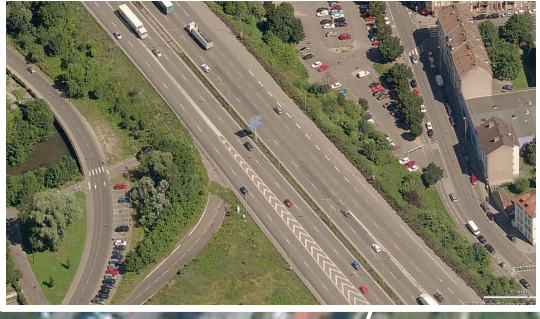
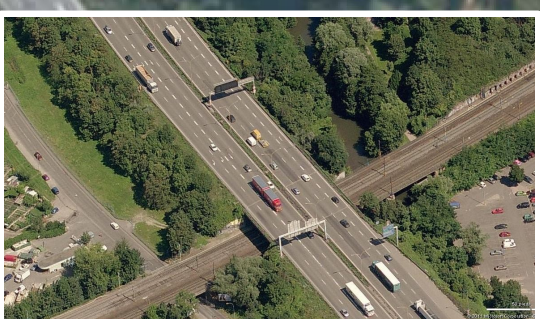
Localisation des planches photos

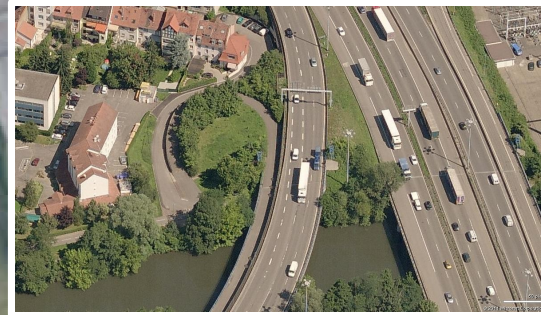
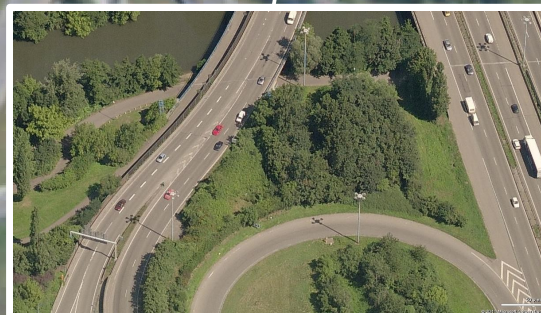
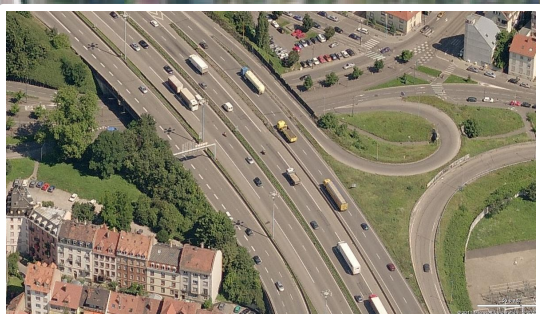
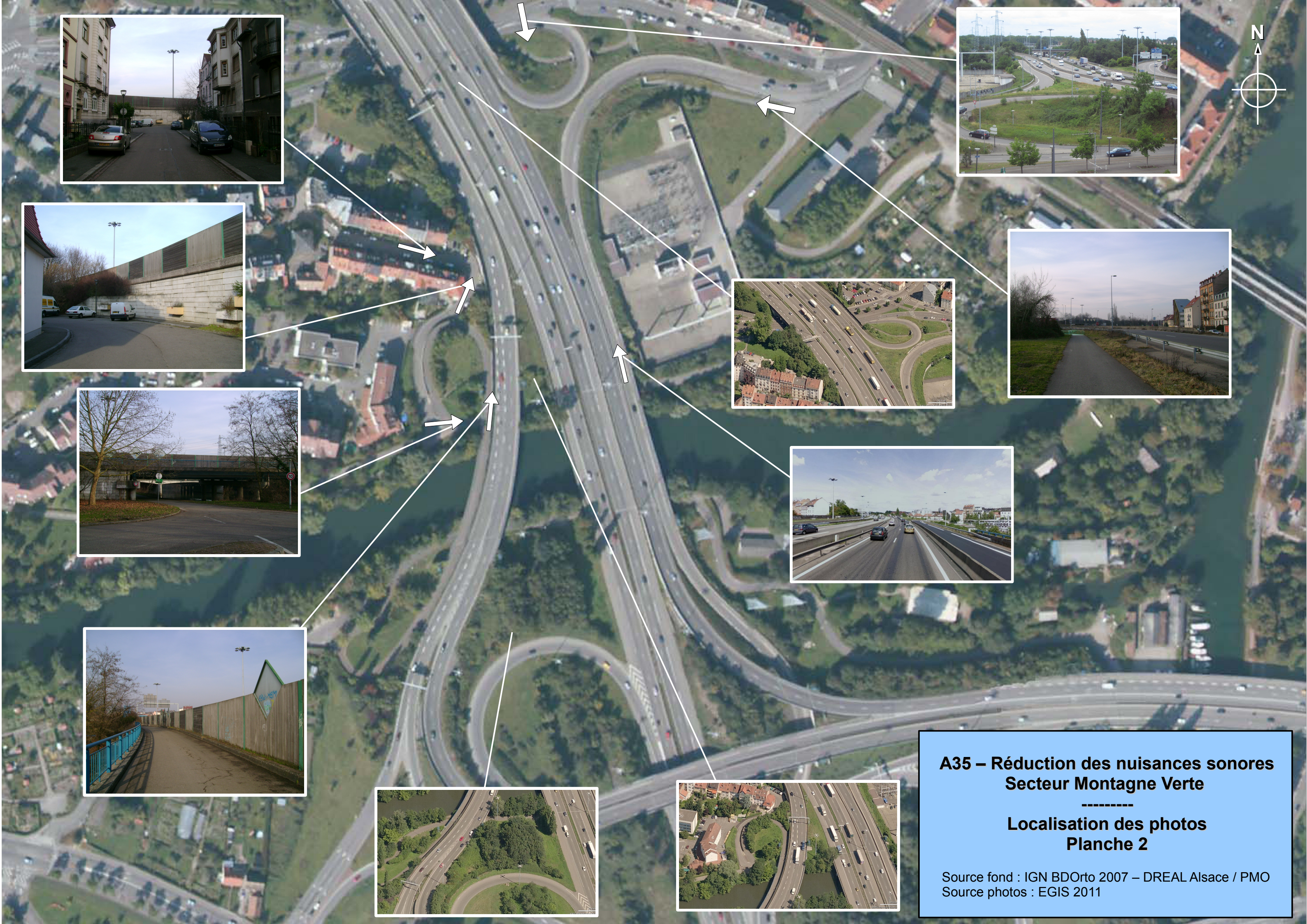
Source fond : IGN BDOrto 2007 – DREAL Alsace / PMO

**A35 – Réduction des nuisances sonores
Secteur Montagne Verte**

**Localisation des photos
Planche 1**

Source fond : IGN BDOrto 2007 – DREAL Alsace / PMO
Source photos : EGIS 2011



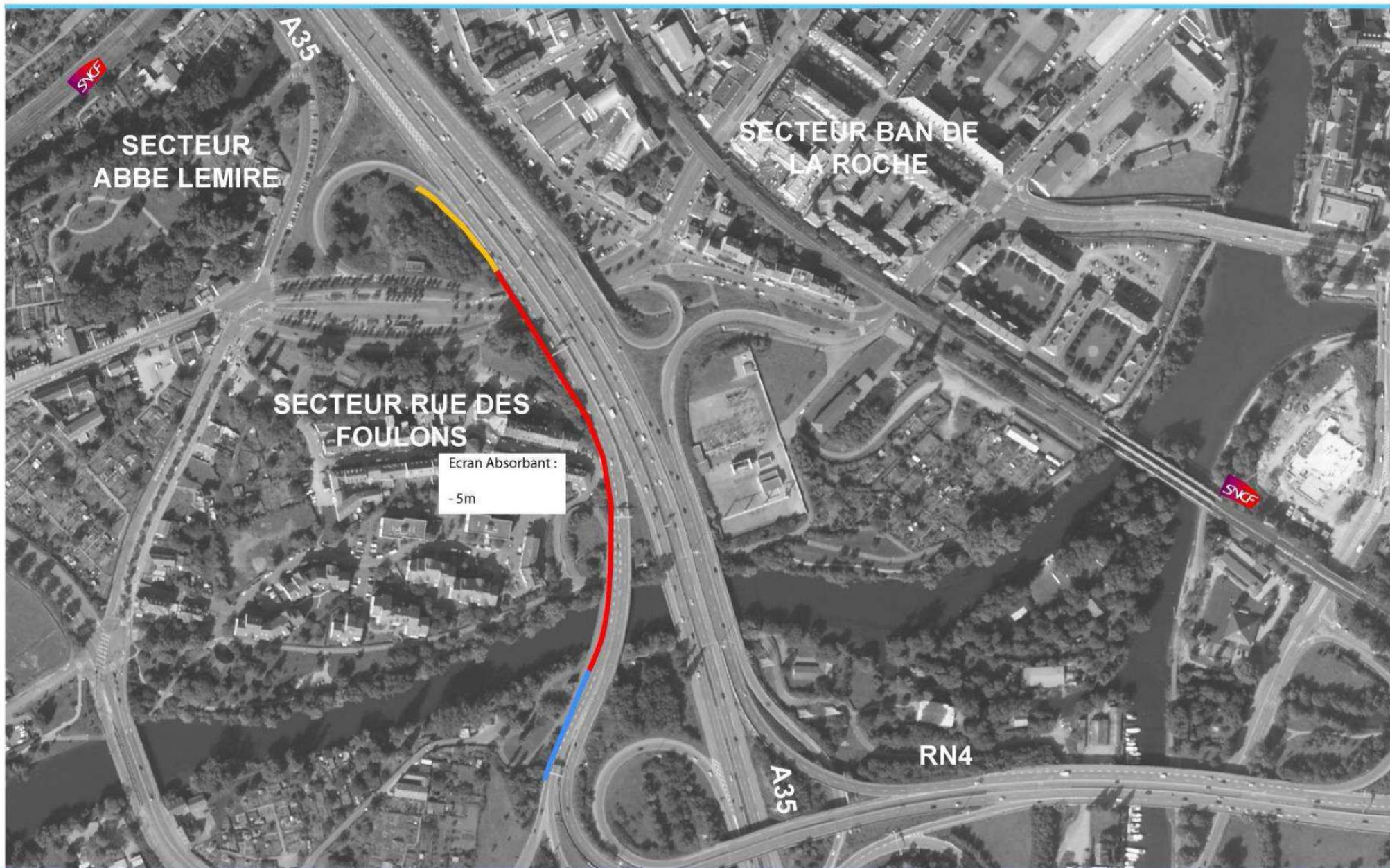


**A35 – Réduction des nuisances sonores
Secteur Montagne Verte**

**Localisation des photos
Planche 2**

Source fond : IGN BDOorto 2007 – DREAL Alsace / PMO
Source photos : EGIS 2011

A35 – réduction des nuisances sonores – secteur Montagne Verte – DREAL Alsace
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact – cerfa n°14734*01
Annexe 4 : plan du projet – secteur Montagne Verte (rue des Foulons)



SECTEUR Nom du secteur

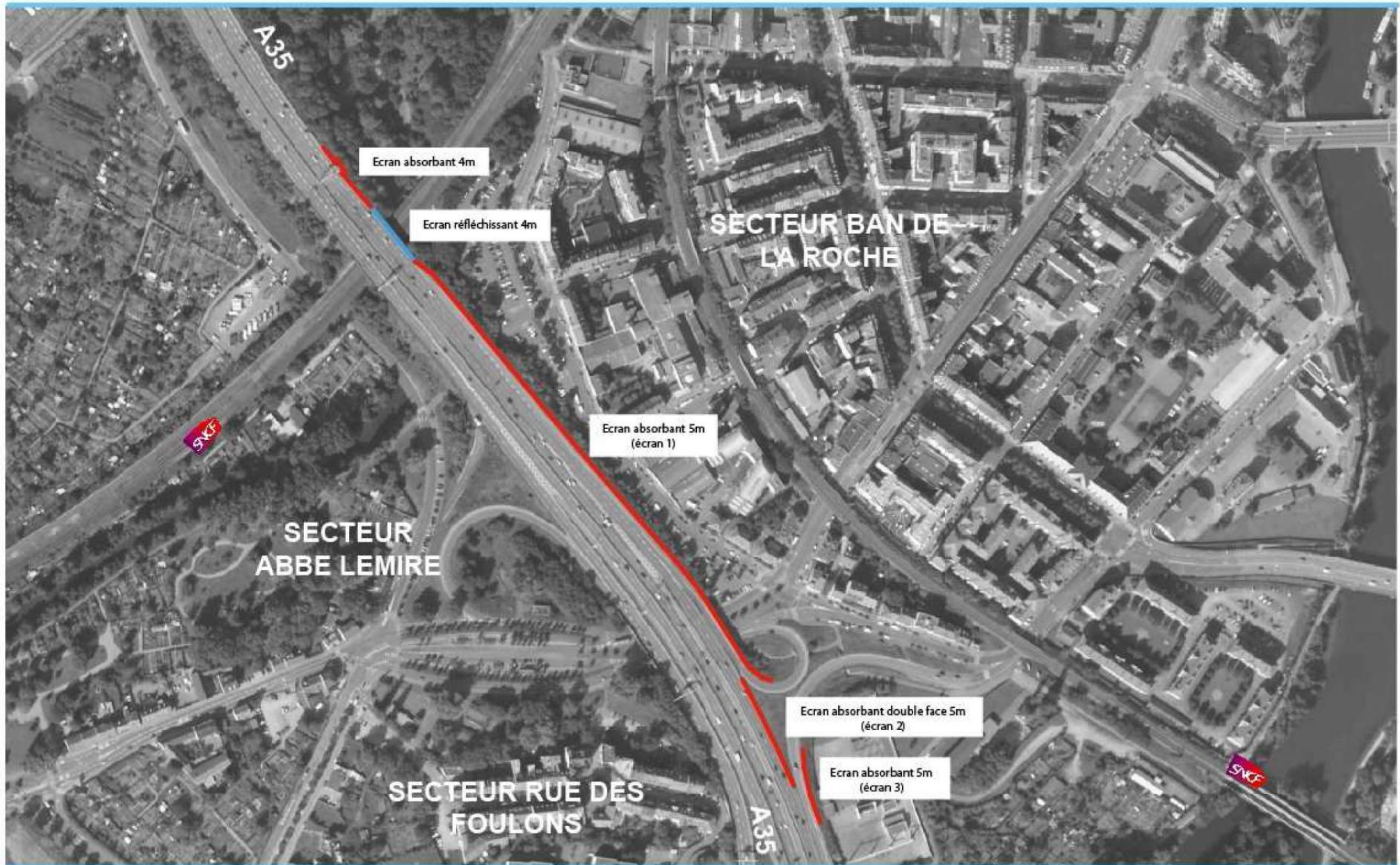
- Mur existant
- Mur réhaussé
- Mur prolongé

0 50 100

Fond : DREAL ALSACE
Réalisation : EGIS



A35 – réduction des nuisances sonores – secteur Montagne Verte – DREAL Alsace
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact – cerfa n°14734*01
Annexe 4 : plan du projet – secteur Porte de Schirmeck (rue du Ban de la Roche)



SECTEUR Nom du secteur

-  Mur créé
-  Mur créé transparent

0 50 100 Mètres

Fond : DREAL ALSACE
Réalisation : EGIS



Sujet: Re: Écrans antibruit sur A35 dans Strasbourg

De : "DELSEIN raymonde (par AdER)" <raymonde.delsein@culture.gouv.fr>

Date : Mon, 16 Apr 2012 10:18:15 +0200

Pour : FROMENT Thomas - DREAL Alsace/TRAN/PMO <Thomas.Froment@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis actuellement débordé, assurant, de surcroît, deux intérimis dans mon service. Je ne pourrai m'investir dans le dossier, qui, par ailleurs, n'a que peu - ou pas - d'incidences sur les Monuments Historiques les plus proches.

Cordialement,
Serge BRENTROP

Pour Serge BRENTROP
AUCE - ABF, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin.

Cordialement
Raymonde Delsein

FROMENT Thomas - DREAL Alsace/TRAN/PMO a écrit :

Bonjour Madame,

je suis responsable d'opération à la DREAL Alsace et je représente la Maîtrise d'Ouvrage d'un projet de réalisation d'écrans antibruit sur A35 dans la traversée de Strasbourg, à hauteur des secteurs de Montagne Verte et Porte de Schirmeck.

Nous achevons le dossier des études préalables, et nous nous apprêtons à démarrer l'étude d'impacts.

Je me permets de vous solliciter afin de recueillir un premier avis sur la réalisation de ces écrans, en vue d'intégrer vos éventuelles préconisations au dossier d'enquête publique (prévue à la fin de cette année 2012). Vous trouverez en pièce jointe les plans de situation des écrans envisagés.

Est-il opportun de convenir d'une réunion afin de vous présenter le projet plus en détail et d'en cerner les points de vigilance ?

Je vous remercie par avance pour vos éléments de réponse, et me tiens à votre disposition pour vous apporter tout complément d'info ou élément de dossier supplémentaire.

Bien cordialement,

--



Thomas FROMENT

Service Transports / Pôle Maîtrise d'ouvrage routes

Responsable d'opérations

B.P. 81 005 / F

67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 13 07 79

Fax : 03 88 13 07 70

Mail : thomas.froment@developpement-durable.gouv.fr